

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021



N° 28/2021

Le 19 mars deux mil vingt et un à 18 Heures, se sont réunis dans la Salle des Fêtes les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 12 mars 2021.

**PRÉSENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Foviaux, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau et Mme Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Bourgeteau par Mme Bonnet, M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, M. Aubry par M. Hamot, M. Kwak par Mme Bourgoïn, M. Berthelot par M. Dubouil, Mme Konan par Mme Brunet, M. Lenoble par M. Foviaux, Mme Barre par M. Rousseau et M. Matron par M. Desmedt.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Votes Pour : 29  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire.**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2015-991 du 07/08/2015,

Vu le décret n°2016-841 du 24/06/2016,

Vu la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, notamment II de l'article 13,

Le Maire donne, conformément à la loi, les informations permettant d'organiser le débat d'orientation budgétaire 2021.

Le Conseil Municipal, par son vote, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**

Vice-Président du Conseil Départemental  
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20210319-28-2021-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2021  
Date de réception préfecture : 25/03/2021

## **Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

### PREAMBULE :

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape impérative avant l'adoption du budget dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L2123-1, L 3312-1 et L 5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le DOB. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute 2 nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

\*\* \*\*

\*\*

Le vote du budget communal constitue un moment important de l'année municipale. Préalablement à ce vote, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations budgétaires qui préfigureront le budget de l'exercice.

Ce débat vise à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel la commune évolue et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Il vous est proposé de revenir sur :

- Le contexte international
- Le contexte national
- L'impact de la loi de finances 2021 sur les collectivités territoriales
- Le contexte local : Bilan de l'année 2020
- Et enfin les principales orientations pour l'année 2021

## CONTEXTE INTERNATIONAL

Source : Rapport Caisse d'Epargne

### ECONOMIE MONDIALE FACE A LA PANDEMIE DE LA COVID 19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement.

Après une récession d'ampleur inédite au 1<sup>er</sup> semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au second semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Avec plus de 2,6 millions de décès et plus de 117 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir.

#### ZONE EURO : CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITE EN DENTS DE SCIE

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre. Néanmoins l'activité demeure en retrait par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la 2<sup>ème</sup> vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

## ZONE EURO : SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, la BCE a réagi rapidement et significativement, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

## CONTEXTE NATIONAL

### FRANCE : L'ECONOMIE FACE A L'EPREUVE DE L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au 2<sup>ème</sup> trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations au 4<sup>ème</sup> trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration

d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique est moins fort qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France.

#### FRANCE : DE LOURDES CONSEQUENCES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Le rebond du 3<sup>ème</sup> trimestre a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1<sup>er</sup> semestre passant de 8,1 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 à 7,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'oeil. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 %

vers la fin de 2022.

## FRANCE : D'IMPORTANT SOUTIENS ECONOMIQUES FINANCES PAR EMPRUNT

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20% du PIB).

Au delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

## FRANCE : UN IMPACT DURABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

\*\* \*\*  
\*\*

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel ; et, aujourd'hui à une crise épidémique exceptionnelle. Les communes sont devenues le dernier recours quand on ne sait plus vers qui se tourner, Pour continuer à être les piliers de la République, les communes ont besoin de disposer des moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification  
Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes transition énergétique et d'écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

### LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU PLF 2021

#### 1 – Le plan de relance de 100 milliards d'euros

Ce plan poursuit trois grands objectifs :

- . la transition écologique
- . la compétitivité des entreprises
- . la cohésion sociale et territoriale

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire.

Une partie des crédits seront déconcentrés aux Préfets de Départements et Régions.

#### 2 – La baisse de plus de 10 milliards € des impôts de production

Cette diminution est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les entreprises, indépendamment de leurs résultats et à redresser leur compétitivité.

Le bloc communal sera touché à hauteur de 3,29 milliards €

Trois impôts seront concernés :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Suppression de la part régionale 7,25 milliards €

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Diminution de 1,75 milliards € liée à la modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels

- taxe foncière sur les propriétés bâties

Diminution de 1,54 milliards €

### 3 – La stabilité des dotations

Conformément aux promesses prises au début du mandat, le Gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliards € l'année prochaine pour atteindre 50,3 milliards €.

- Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement :

La DGF reste stable à hauteur de 26,8 milliards € (18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les Départements).

- La DSR et la DSU augmentent chacune de 90 millions €.
- Les montants de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

### 4 - La suppression de la Taxe d'Habitation et la réforme de la fiscalité locale

Amorcée en 2018, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit.

Après des réductions de 30 % la première année et 35 % la deuxième année, ce sont 80 % des ménages qui ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020.

Les 20 % des ménages encore redevables de cette taxe bénéficieront de deux baisses successives, l'une en 2021, l'autre en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants.

A compter de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Un coefficient correcteur sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation.

\*\* \*\*

\*\*

**L'ensemble des collectivités, quel que soit leur taille, se doivent d'anticiper leurs dépenses et leurs recettes dans le temps pour continuer à investir pour les habitants.**

Les trois contraintes évidentes sont les suivantes :

- **Contrainte financière : continuer à assurer la continuité des services avec moins de recettes**
- **Contrainte normative : faire face à l'évolution perpétuelle des réglementations et les transferts de compétence, voire le retrait de l'Etat**
- **Contrainte de qualité de service : faire mieux avec moins de recettes face à une exigence accrue de l'utilisateur.**

Une nouvelle contrainte s'est greffé cette année :

- **Contrainte sanitaire**

## CONTEXTE LOCAL

**C'est dans un contexte d'évolution de la population (6 079 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021), que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.**

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

## BILAN DE L'ANNEE 2020

(Chiffres provisoires dans l'attente du compte de gestion)

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	5 985 367,71	6 479 251,30
	Section d'investissement	1 117 192,72	788 104,97
		+	+
Résultat reporté de l'exercice 2019 sur 2020	Report en section de fonctionnement	/	2 900 613,77
	Report en section d'investissement	506 145,93	/
		=	=
TOTAL		7 608 706,36	10 167 970,04
Reste à réaliser à reporter en 2021	Section d'investissement	93 238,00	247 088,21
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 985 367,71	9 379 865,07
	Section d'investissement	1 716 576,65	1 035 193,18
	TOTAL CUMULE	7 701 944,36	10 415 058,25

Le résultat 2020 dégage un excédent de 2 713 113,89 € net.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 1 911 793 € contre 2 181 006,01 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin et de l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2018 pour financer les travaux de voirie et bâtiments. L'annuité de la dette ne cesse de diminuer :

- En 2022 : 239 496 € (prévision)
- En 2021 : 310 207 €
- En 2020 : 350 774 €
- En 2019 : 367 744 €
- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement. Section d'investissement par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette.

## ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2021

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement 2021 est de 445 000 € (identique à 2020).  
*Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants.*

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2021, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

#### ➤ **Centre de vaccination**

Un centre de vaccination COVID ouvrira ses portes le 22 mars prochain dans les locaux de l'OPUS. Ce centre devrait pouvoir accueillir 2 binômes (médecin/infirmier) pour procéder à environ 50 injections par jour. Le centre sera ouvert 6/7 jours.

Le projet est porté par la collectivité et a un impact financier non négligeable. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre et rémunérer par contrat les professionnels non connus de l'assurance maladie (médecins retraités ...).

## ➤ L'environnement et les espaces publics

En 2021, la collectivité poursuit l'étude sur le projet de création de bassin d'apprentissage de natation.

L'année 2021 verra également la création d'un nouveau cimetière

La révision du PLU se poursuit pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Dans un souci de maintenir une ville propre et agréable à vivre, la commune poursuit l'aménagement urbain (achat de mobilier urbain) et le fleurissement de la ville. Des peintures type graff pourront être réalisées sur le pignon du gymnase. De plus, désormais, le décapage des pavés des trottoirs de la rue de Beauvais et rue de Paris se fera tous les ans, tout comme le faucardage des étangs

Nous poursuivrons en 2021 notre programme de reprise des voiries et trottoirs : Enrobé rue M Blin – Enrobé rue Ernest Mercier – Enrobé rue des Vignes – Réfection rue Mangin - trottoirs Moulin - Réfection de la place rue Guynemer

Et comme annoncé dans notre programme, nous planterons cette année 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)

Le massif devant la Maire sera réaménagé et la façade de la Mairie sera animé par un éclairage LED.

## ➤ Les services à la population

La collectivité a renouvelé la charte qualité Plan Mercredi dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial). Le Plan Mercredi permet de proposer, depuis la rentrée 2018, des activités de qualité le mercredi. Le Label ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, rencontre avec une socio-esthéticienne ...

Malgré la situation épidémique, le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de manifestations éducatives et ludiques. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, un camps inter-association – stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires. Les bacheliers avec mention se verront come les années précédentes récompensés. Et cette année, une attention particulière est portée sur nos étudiants.

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune met en place la numérisation des registres d'Etat-civil.

Il est envisagé la mise en place d'un nouveau logiciel d'inscription pour le périscolaire et centre de loisirs, plus intuitif pour les parents et plus facile d'utilisation pour les agents communaux.

Le site Internet de la ville est en cours de rénovation, pour faciliter la communication avec les administrés, comme la mise en œuvre récente de l'application CityAll, qui voit son nombre d'inscrits augmenté quotidiennement.

### ➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville et dans certains sites ciblés.

faciliter les déplacements dans les endroits inaccessibles en voiture.

Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels. La présence d'enfants (difficilement repérables, comportement imprévisible...) demande des précautions particulières entraîne des besoins en sécurité accentuée. C'est pourquoi la collectivité souhaite investir dans des PIETO, structure métallique en forme de petit bonhomme équipé des dispositifs réfléchissants.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour la collectivité et tous les acteurs de la route. La réduction des vitesses permet de diminuer le risque et la gravité des accidents tout en apaisant les déplacements de l'ensemble des usagers. Ainsi, la collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants

#### ➤ **Le monde associatif**

En cette période, où les activités associatives sont réduites voire inexistantes pour certaines, la municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations.

#### ➤ **Culture et patrimoine**

En fonction des contraintes épidémiques, la médiathèque reprendra cette année les manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle.

Si la situation le permet, les incontournables festivités annuelles devraient avoir lieu : fêtes de juillet, fête de la musique, repas des aînés, marché de Noël...

### **DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES**

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Bâtiment :

- Réfection de bâtiments communaux
- Chauffage dans le tennis couvert
- Réfection de la façade du gymnase et la réalisation d'un graff
- Installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- Eclairage LED animé sur la façade de la mairie
- Extension du columbarium

➤ Voirie :

- ECF rue Madelaine Blin
- ECF rue du Ernest Mercier
- ECF rue des Vignes
- Réfection rue Mangin
- Trottoirs Moulin
- Réfection de la place rue Guynemer
- Remplacements de tampons de voirie
- Marquage routier

➤ Equipements sportifs et ludiques :

- Réalisation d'un mur d'escalade
- Création d'une aire de jeux au sein du quartier des Rossignols
- Création d'un abri pour les Kayaks du service des Sports
- Etude sur l'éclairage du tennis extérieur

➤ Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, broyeur à branche et matériels d'espaces verts...
- Achat d'un véhicule électrique
- Achat d'un nouveau PC portable pour chaque directrice d'école
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse

➤ Sécurité :

- Achat de produits de lutte contre le COVID 19 : distributeurs de gel hydroalcoolique, masques ...

implantation de nouvelles caméras

- Acquisition de 2 Motos – 125 cm3 – pour la Police Municipale
- Achat de 10 PIETO
- LED Clignotants pour passage piéton

## CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6000 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable.

Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2021.